

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer un détail estimatif de 13 900 000 F TTC, auquel sont joints trois dossiers de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux d'aménagement des rues Zola et Reynier à Saint Fons, dans le cadre de l'opération DSU.

Ce projet comporterait :

- le traitement de 24 480 mètres carrés, avec en particulier la restructuration des rues Reynier et Zola avec la création :

- . de 51 stationnements dans la rue Reynier,
- . d'un parvis en dalles de béton au droit du centre commercial, situé à l'angle des rues Reynier et Zola,
- . d'un mail piétonnier, en stabilisé et planté, dans la partie sud-est de la rue Zola,
- . d'un cheminement nord plus confortable dans la partie ouest de la rue Zola,

- la plantation d'arbres d'alignement :

- . 32 charmes houblon (*Ostria carpinifolia*) dans la rue Reynier,
- . 13 micocouliers (*Celtis australis*) rue Zola tranche ferme,
- . 11 micocouliers (*Celtis australis*) rue Zola centre,
- . 60 micocouliers (*Celtis australis*) rue Zola est,
- . 1 cèdre monumental sur le giratoire Zola-Thirard,

- le traitement des espaces privés en pieds d'immeuble, avec réfection des cheminements piétonniers et plantations de haies d'arbustes,

- le renouvellement de l'éclairage public.

L'opération estimée à 13 900 000 F TTC comporterait huit lots :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux de plantations,
- lot n° 3 : travaux d'éclairage public,
- lot n° 4 : travaux d'assainissement,
- lot n° 5 : travaux sur le réseau d'eau potable,
- lot n° 6 : mission de coordination-sécurité,
- lot n° 7 : plans de récolement,
- lot n° 8 : fourniture de mobilier.

Les lots n° 1, 2, 3 et 8 comportent chacun une tranche conditionnelle.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 13 avril 1999 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs et détail estimatif de 13 900 000 F TTC ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Décide que :

a) - les travaux de voirie, de plantations et d'éclairage public seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - les travaux d'assainissement et d'eau potable, la mission de coordination-sécurité, les plans de récolement et la fourniture de mobilier urbain seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie, de l'eau, des ressources humaines et des systèmes d'information et de télécommunications,

c) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - La dépense de 13 900 000 F TTC à engager pour cette opération sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire par décision modificative au budget de la Communauté urbaine et mis à la disposition de la direction de la voirie par la délégation générale au développement urbain, service développement social urbain, au titre du budget primitif - exercice 1999 - opération 0057 004 701.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,